

VERSEMENT DE LA RISTOURNE LE 21 OCTOBRE 2020

Les ristournes aux membres, qui totaliseront cette année 3 177 179\$, seront versées le 21 octobre 2020.

Répartition de la ristourne :

- 2 812 399 \$ en ristournes individuelles aux membres
- 64 780 \$ en ristournes à la communauté (versement au Fonds d'aide au développement du milieu - FADM).

Rappelons que la ristourne individuelle aux membres Desjardins est maintenant composée de deux volets : la **Ristourne volumes** et la **Ristourne produits**. Le membre peut avoir droit à l'une ou l'autre de ces ristournes, ou aux deux.

Le montant de la **Ristourne volumes** est basé sur les volumes que le membre détient dans les 4 familles de produits suivant :

- Comptes
- Prêts et marges de crédit
- Placements et investissements
- Assurances

Le montant de la Ristourne volumes est calculé selon le solde moyen maintenu durant l'année financière de référence (2019) dans chacune des familles de produits et, selon la prime pour les produits d'assurance.

Nouveauté! Cette année, les assurances s'ajoutent aux produits admissibles. À souligner que le prêt hypothécaire est inclus au volet « Prêts et marges de crédit » de la Ristourne volumes.

Important : Nos membres pourront accéder au détail de leur ristourne en visitant leur AccèsD.

Pour en savoir plus, consultez la page Ristourne.

<https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/ristourne/>